

## **Exercice 2004 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 26 septembre 2002, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certains actes de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Bâtiments et biens communaux - Locations - Occupations**

- 13 rue Pesty : mise à disposition de locaux à titre gratuit au profit de l'association Commune Libre de Saint-Ferjeux (convention du 21 avril 2004).

- 47 chemin de Valentin : convention de location au profit du Comité de Quartier des Torcols-Chailluz moyennant un loyer annuel de 500 € (convention du 23 avril 2004).

- 28 rue du Caporal Peugeot : convention de location au profit de l'association «La Prévention Routière» moyennant un loyer annuel de 2 500 € (convention du 6 mai 2004).

- 23 rue Rivotte - Porte Rivotte : convention de location au profit du Conservatoire Botanique de Franche-Comté moyennant un loyer annuel de 360 € (convention du 6 mai 2004).

- Rue de l'Escale : convention de location du domaine communal pour emplacement publicitaire au profit de la SCI «Résidence l'Oasis» moyennant un loyer annuel de 1 000 € (convention du 10 juin 2004).

- 17 rue de la Grette : convention de location au profit de l'association Rail Miniature 25 moyennant un loyer annuel de 2 640 € (convention du 11 juin 2004).

- 27 rue de la République (Centre Pierre Bayle) : convention de location au profit de l'association Embarquez moyennant un loyer annuel de 322,55 € (convention du 15 juin 2004).

- 13 a avenue Ile de France : convention de location au profit de l'Association Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM Planoise) moyennant un loyer mensuel de 50 € (convention du 24 juin 2004).

- 58 rue du Chasnot : mise à disposition d'un logement à titre gratuit au profit de Mme Marie-Thérèse GROSPERRIN, institutrice (convention du 24 août 2004).

- 17 rue Haag : convention de location au profit de la Maison des Chômeurs du Doubs moyennant un loyer annuel de 30 € (convention du 10 septembre 2004).

- 11 rue du Refuge : mise à disposition d'un logement pour utilité de service au profit de Mlle Marie-Pascale POYARD, concierge, moyennant une redevance mensuelle de 190 € (convention du 26 août 2004).

- 18 avenue de Montrapon : mise à disposition d'un logement au profit de M. André MOULIN, professeur des écoles, moyennant une redevance mensuelle de 377,50 € (convention du 1<sup>er</sup> octobre 2004).

- 17 rue de la Grette : convention de location au profit de l'Association Atelier Musical de Saint-Ferjeux moyennant un loyer annuel de 300 € (convention du 30 septembre 2004).

- 59 quai Veil Picard : convention de location au profit de l'association «La Compagnie du Colibri» moyennant un loyer annuel de 319,20 € (convention du 28 octobre 2004).

- 30 rue du Caporal Peugeot : convention d'occupation précaire à titre gratuit d'un terrain communal au profit de l'association «Habitat et Développement Local du Doubs - HDL» (convention du 25 octobre 2004).

- Convention passée le 17 septembre 2004 avec l'association ALEDD pour l'utilisation de l'école maternelle Condorcet (salle de jeux n° 000, sanitaires n° 005 et couloir n° 001) du 22 septembre 2004 au 29 juin 2005 les mercredis et les jours de petites vacances de 13 h 30 à 17 h 30 sauf février et printemps pour un Centre de Loisirs.

- Convention passée le 5 octobre 2004 avec l'association Gym Velotte pour l'utilisation de l'école élémentaire de Velotte préau du bâtiment du haut du 13 septembre 2004 au 30 novembre 2004 les lundis de 19 h à 21 h et les mercredis de 19 h à 21 h sauf petites vacances pour des cours de gymnastique.

- Convention passée le 8 novembre 2004 avec l'association Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école élémentaire des Vieilles Perrières du 27 septembre 2004 au 29 juin 2005 sauf petites vacances :

. salle n° 304 : les lundis de 16 h 30 à 19 h 30, les mardis de 16 h 15 à 19 h 15 puis à 20 h 30 à compter du 30.10.04, les mercredis de 13 h à 18 h 45, les jeudis de 16 h 15 à 19 h 15 et les vendredis de 16 h 45 à 20 h 15.

. salle n° 309 : les lundis de 17 h 45 à 19 h 15 puis à 19 h 45 à compter du 30.10.04 les mardis de 16 h 30 à 20 h 15, les mercredis de 11 h à 12 h 15, les jeudis de 16 h 30 à 20 h.

. salle n° 006 : les mardis de 16 h 15 à 16 h 45, les mercredis de 13 h à 15 h 30 puis de 13 h 15 à 15 h 45 à compter du 30.10.04 et de 18 h à 19 h 45, les jeudis de 16 h 30 à 19 h 30 et les vendredis de 17 h à 18 h 45.

- Convention passée avec l'association HIP HOP BZACK pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Montrapon/Fontaine-Ecu : salle du Tremplin du 2 décembre 2004 au 2 janvier 2005 pour leur activité.

- Convention passée avec l'association CHUM et SUM pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Montrapon : salle de diffusion du 8 novembre 2004 au 30 juin 2005 pour l'atelier théâtre.

- Convention passée avec l'association Consommation Logement Cadre de Vie pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal de la Maison de Quartier de Montrapon : salle de l'Épitaphe du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 juin 2005 pour la permanence pour les habitants.

- Convention passée avec l'association La Croix d'Or pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Montrapon : salle de l'Épitaphe, les 20 janvier, 26 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 30 juillet, 27 août, 24 septembre, 29 octobre, 26 novembre, 31 décembre 2005 pour tenir des réunions.

- Convention passée avec l'association ARCADIA pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Montrapon : salle de diffusion du 2 novembre 2004 au 30 juin 2005 pour l'exercice du projet «spectacles».

- Convention passée avec l'association DEN KUNG FU pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Planoise : salle Fribourg du 10 novembre au 30 juin 2005 pour l'exercice des arts martiaux.

- Convention passée avec l'association AFAB pour utilisation à titre gracieux d'un local municipal à la Maison de Quartier de Montrapon : salle polyvalente à Fontaine Ecu du 2 novembre au 15 novembre 2004 pour la mise en place des activités.

- Convention passée avec l'association Compagnie Gravitation pour utilisation à titre gracieux à la Maison de Quartier de Montrapon : salle Basse 7, rue de l'Épitaphe du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2004 pour l'atelier théâtre.

## II - Finances

### 1) *Emprunt globalisé 2004 : signature de divers contrats de prêt*

Plusieurs nouveaux tirages ont été effectués sur la convention de financement pluriannuel n° MIN203712EUR signée en 2002 avec Dexia Crédit Local pour financer divers investissements inscrits au Budget Primitif 2004. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

*\* Premier tirage : Budget Eaux - Divers investissements domaine des Eaux*

- Montant : 564 000 €
- Durée : 14 ans
- Taux : Fixe 4,09 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Trimestrielles et constantes

*\* Deuxième tirage : Budget Eaux – Equipement de la Rocade Nord-Ouest*

- Montant : 200 000 €
- Durée : 14 ans
- Taux : Fixe 4,09 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Trimestrielles et constantes

*\* Troisième tirage : Budget Eaux – Bâtiment Administratif au CTM*

- Montant : 100 000 €
- Durée : 14 ans
- Taux : Fixe 4,09 % trimestriel
- Amortissement du capital : Progressif
- Echéances : Trimestrielles et constantes

### 2) *Crédits Long Terme Renouvelable : Ouverture de crédits 2005*

L'objectif de ces contrats de prêts est de résorber nos excédents de trésorerie en nous autorisant à effectuer des remboursements anticipés temporaires et des retirages en fonction de nos besoins.

Afin d'enregistrer sur l'exercice 2005 les différents mouvements de remboursement et de retraitage, le Conseil Municipal est informé des ouvertures de crédit qui seront effectuées par décisions modificatives début janvier 2005.

**Budget Principal**

\* en dépenses : 20 132 000 €, au chapitre 16.01.16449.89146.20200 (gestion active de la dette),

\* en recettes : 20 132 000 €, au chapitre 16.01.16449.89146.20200 (gestion active de la dette).

**Budget Assainissement**

\* en dépenses : 423 000 €, au chapitre 16.16449.89146.30800 (gestion active de la dette),

\* en recettes : 423 000 €, au chapitre 16.16449.89146.30800 (gestion active de la dette).

**III - Marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT**

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché (mini-maxi si marché à bons de commande)
Acquisition d'une micro-balayeuse	4/11/2004	APPLIED France 95803 CERGY PONTOISE	71 162,00 € TTC
Acquisition d'une laveuse-décapeuse	5/11/2004	CMAR - 49430 DURTAL	112 424,00 € TTC
Renforcement du réseau d'eau potable rue Donzelot	16/11/2004	PBTP - 25870 DEVECEY	100 034,04 € TTC
Chemin des Essarts l'Amour Réfection de chaussée	14/10/2004	BONNEFOY TP 25660 SAONE	44 499,57 € TTC
Opération Marché Beaux-Arts Aménagement de la rue Petit	29/10/2004	Groupement CGEV / STD / MALPESA - 25000 BESANÇON	144 530,86 € TTC

**IV - Acceptation d'un don grevé ni de charges ni de conditions**

M. TROUSSARD cède gratuitement à la Ville des bois de robinier sur pied situés sur une parcelle dont il est propriétaire sur la commune de Dannemarie-sur-Crête. Le volume de bois est estimé à 30 stères.

**V - Contentieux**

- Affaire DINET - Recours de M. et Mme DINET contre l'arrêté de permis de construire délivré à la SARL CIDEST le 23 avril 2004 pour la construction d'un ensemble immobilier rue Clemenceau.

- Affaire Maison de Quartier de Velotte - Requête en référé - Expertise intentée par la Ville de Besançon devant le Tribunal Administratif visant à décrire les désordres affectant la chaufferie de la maison de quartier de Velotte et déterminer l'origine des malfaçons.

- Affaire JACQUET - Recours pour excès de pouvoir de M. JACQUET contre la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mai 2004 de la Ville de Besançon relative au programme d'aménagement d'ensemble de Châteaufarine.

**VI - Frais d'acte et de contentieux**

- Paiement d'une somme de 4 520,88 € à Me BERBARI, avocate spécialisée en droit des marchés publics, au titre d'honoraires dus dans le cadre d'une prestation de conseil juridique.

- Paiement d'une somme de 850 € à M. GALLIOT au titre des frais irrépétibles dus par ordonnance du Tribunal Administratif du 9 novembre 2004.

**«M. Pascal BONNET :** Monsieur le Maire, c'est l'occasion pour moi de poser une question sur le Conservatoire Botanique de Franche-Comté. Je crois qu'il avait été un moment donné question de l'installer à l'Observatoire. En définitive il était installé à Rivotte ; or il y a un souci je crois aussi du secteur de Saône, Nancray d'avoir au moins en partie ce Conservatoire à l'avenir donc je voulais connaître la position du Maire de Besançon sur le long terme sur ce Conservatoire, et une question un petit peu induite qui se pose aussi bien à la Ville qu'au Conservatoire et qui a déjà été évoquée ici, c'est l'avenir du Jardin Botanique. Vous aviez répondu en faisant référence au désengagement de l'État sur l'Université. Au-delà de ce genre de réponse, avez-vous des éléments quant à l'avenir du Jardin Botanique également ?

**M. LE MAIRE :** Ma réponse concernant le désengagement de l'État est toujours d'actualité, elle l'est même de plus en plus. Je ne veux pas polémiquer mais le moment venu et à chaque fois que cela sera vérifié, je vous le redirai. Concernant le Jardin Botanique, vous savez que des sommes sont inscrites au PPI et nous allons travailler sur ce point avec l'Université pour étudier d'une part ce que serait son éventuel contour dans les années à venir et d'autre part qui seraient les partenaires mais c'est vrai qu'il y a une volonté de faire en sorte qu'on réfléchisse. Est-ce que ce sera un Jardin Botanique, un Parc Botanique ? On en reparlera une autre fois. Je vais passer la parole à Françoise PRESSE concernant la question que vous avez posée sur le Conservatoire Botanique mais pour le Jardin Botanique, qui est vous le savez Place Leclerc, effectivement nous n'avons pas encore engagé de discussion avec l'Université. Nous avons des sommes inscrites à notre PPI mais je crois qu'il faudra vraiment qu'on puisse trouver un accord, un partenariat si l'on veut continuer avec d'autres. Voilà ce que je peux vous dire.

**Mme Françoise PRESSE :** Sur le problème du Conservatoire, actuellement les gens travaillent effectivement Porte Rivotte mais c'est un lieu provisoire d'accueil et on est à la recherche d'un lieu qui serait plus convivial. La première piste que vous avez évoquée a été abandonnée pour l'instant, on est à la recherche d'un lieu sur l'agglomération mais c'est en cours de discussion. Ce qui ne serait pas mal c'est de mutualiser avec éventuellement l'avenir du Jardin Botanique, ce qui fera sûrement l'objet d'un débat ici, mais je ne veux pas remplacer l'Adjoint à l'Environnement.

**M. LE MAIRE :** Lequel ne peut pas remplacer le Maire qui d'ailleurs lui n'a pour l'instant pas de réponse précise sur le sujet puisque je crois qu'il faut surtout qu'on en discute avec l'ensemble de nos partenaires, entre autres avec l'Agglomération parce que s'il y a un sujet qui apparaît bien avoir un périmètre d'agglomération voire départemental, voire régional c'est bien effectivement un jardin ou un parc botanique».

Après en avoir délibéré et avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

*Récépissé préfectoral du 28 décembre 2004.*